

Motion 2414

pour un soutien des autorités genevoises à la grande marche pour la paix reliant New Delhi à Genève en 2020 (Jai Jagat 2020)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la mise sur pied d'une plateforme internationale réunissant des personnes de tous horizons, sur tous les continents, qui a pour objectif de réunir et engager les différents peuples, de manière globale, concrète et durable, en faveur de la paix ;
- le fait que cette initiative culminera par une marche en faveur de la paix qui partira en 2019 de New Delhi en Inde et terminera son parcours à Genève en 2020, le 21 septembre, Journée internationale de la paix ;
- le fait que Genève s'est distinguée par des actions visant à préserver la paix ou à limiter le nombre de victimes (Conventions de Genève protégeant, lors de conflits armés, les civils, les membres d'organisations humanitaires, les blessés ou les prisonniers de guerre, ce dès 1864) ;
- le rôle de Genève, plateforme mondiale des droits humains, qui accueille sur son territoire le deuxième siège de l'ONU, mais également les sièges du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales ;
- l'honneur fait au canton de Genève d'être le point d'orgue d'une immense campagne internationale qui se conclura sur son territoire en octobre 2020 mais qui a d'ores et déjà commencé en Inde et en divers points du globe ;
- la constitution progressive d'un réseau de communes européennes s'engageant à soutenir la campagne Jai Jagat 2020 ;
- le devoir et la responsabilité pour le canton de Genève d'assurer le meilleur accueil et la plus grande sécurité, sur son territoire, de toute initiative pacifique de portée internationale ;
- la portée symbolique d'un tel événement ayant lieu sur le sol genevois,

invite le Conseil d'Etat

- à prêter son concours pour l'accueil des délégations de la marche de la paix (Jai Jagat 2020), partie de New Delhi en 2019, qui arrivera à Genève en septembre 2020, à l'occasion de la Journée internationale de la paix des Nations Unies ;

- à soutenir la tenue des divers événements qui auront lieu du 21 septembre au 2 octobre 2020 dans le cadre de cette manifestation ;
- à faciliter, en concertation avec les communes, la coordination et la répartition de l'hébergement des délégations qui seront présentes à l'occasion de cet événement ;
- à informer les autorités fédérales de cet événement et à solliciter leur concours, notamment pour faciliter l'attribution de visas provisoires aux quelque 5000 personnes, en provenance du monde entier, qui sont attendues à cette occasion.